

**Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts (AGFO)**  
**Réponse du gouvernement -**  
**L'impact et la réponse aux inondations de 2021 en Colombie-Britannique**  
**21 mars 2024**

**QUESTION**

**Mme Howlett :** Merci, monsieur le président, de votre question.

Les Accords d'aide financière en cas de catastrophe financent directement la province ou le territoire. Cet argent étant ensuite distribué dans le cadre de leur propre programme d'aide, nous ne connaissons pas le montant exact qui est versé aux agriculteurs dans le cadre du programme. Mais de toute évidence, il s'agit d'une catégorie admissible. Nous pourrions faire un suivi auprès de la province à ce sujet.

**Le président :** Nous aimerions savoir ce qu'il en est. Merci beaucoup.

---

**RÉPONSE**

Les Accords d'aide financière en cas de catastrophe (AAFCC) ne fournissent pas d'aide financière aux personnes directement touchées par la catastrophe, mais partagent plutôt les dépenses provinciales admissibles. Toutes les décisions concernant l'aide financière aux agriculteurs, aux éleveurs et aux producteurs touchés par la catastrophe sont prises par la province touchée, et les AAFCC précisent quelles dépenses seront admissibles au partage des coûts.

La Colombie-Britannique (C.-B.) a fourni des secours en cas de catastrophe à 437 agriculteurs, éleveurs et producteurs dans le cadre du programme de rétablissement après les inondations pour la sécurité alimentaire de la Colombie-Britannique. Ce programme a été développé en collaboration avec le gouvernement fédéral dans le cadre d'Agri-relance du Partenariat canadien pour l'agriculture (maintenant le Partenariat canadien pour une agriculture durable).

Programme provincial	Programmes fédéraux	Nombre de clients payés	Total payé par la Colombie-Britannique
« Programme de rétablissement après les inondations de 2021 pour la	Sécurité publique Canada	370	\$35 million
	Agriculture et Agroalimentaire Canada	67	\$45 million

sécurité alimentaire »			
Total		437	\$80 million